

# Polypragmasie

En vertu des Lignes directrices et le Code de déontologie de la SSO, les médecins-dentistes sont tenus d'adopter un comportement éthique envers leur patient. « La relation de confiance entre le médecin-dentiste et son patient est une condition indispensable du succès thérapeutique. Dans cet esprit, le praticien et son patient sont considérés comme des partenaires ayant les mêmes droits, liés par une relation de mandat fondée sur le respect mutuel et la transparence de l'information. »

La polypragmasie est préjudiciable à la qualité du traitement, partant à la sécurité du patient. La multiplication inutile de prestations, en particulier pour des motifs économiques, est inacceptable. Elle contrevient à l'éthique professionnelle et peut même avoir des conséquences pénales.

Outre les incitations perverses et les conflits d'intérêts, les sur-traitements peuvent avoir plusieurs origines telles que les progrès de la technique et de la médecine, une absence de prise de conscience,

une mauvaise communication entre le patient et son praticien ou de faux espoirs.

Une communication claire dans un climat de confiance évite de susciter de faux espoirs chez le patient et réduit le risque de reproches ultérieurs et de saisine de la Commission de conciliation, voire du tribunal.

## Traitements individualisés

Le médecin-dentiste adapte les soins en tenant compte des besoins et de la situation individuelle – économique et sociale – de chacun de ses patients.

## Options thérapeutiques

Des rapports de confiance entre le médecin-dentiste et son patient impliquent la discussion des options thérapeutiques. Le praticien informe son patient de manière compréhensible et détaillée sur les coûts de chacune d'entre elles.

## Décision

Le médecin-dentiste et son patient choisissent l'option thérapeutique d'un commun accord. Le patient donne son consentement en toute connaissance de cause (nécessité des soins, options thérapeutiques alternatives, coûts, risques et déroulement du traitement).